

## ASSOCIATION ETAI

L'Entraide, le Travail, l'Accompagnement, l'Insertion  
De la Personne en situation de Handicap  
B.P. 58 – 16, rue Anatole France  
94272 – Le Kremlin-Bicêtre

(L'« Association »)

---

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION E.T.A.I. EN DATE DU 25 JUIN 2022

---

*L'an deux milles vingt-deux, et  
Le vingt-cinq juin,  
À dix heures,*

Les membres de L'association à jour de leur cotisations (ci-après désigné, les « **Membres** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle (ci-après, l'« **Assemblée** »), sur convocation du président du Conseil d'Administration de l'Association par lettre simple en date du 25 mai 2022, dans les locaux de l'ESAT Jacques Henry, 24 rue Henri Poincaré – 94400 Vitry-sur-Seine.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque Membre présent ou représenté, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire le cas échéant.

Monsieur Bruno Vella, préside la séance en sa qualité de président du Conseil d'Administration de l'Association (ci-après, le « **Président** »).

Monsieur Ludovic Peugeot, Commissaire aux Comptes de l'Association, domicilié 62 avenue Henri Martin – 75116 Paris, convoqué en date du 16 juin 2022, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les Membres présents sont au nombre de 15 et que le nombre de pouvoirs est de 22.

Le nombre total de Membres présents ou représentés étant ainsi de 37, le *quorum* de l'Assemblée est atteint.

En conséquence, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle qu'il a préalablement mis à la disposition des Membres, au siège de l'Association et sur son site internet :

- Le Rapport Moral 2021 (**Annexe 2**),
- Le Rapport d'Activité 2021 (**Annexe 3**),
- Le Rapport Financier 2021 (**Annexe 4**),
- Les Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Le Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos,
- Le Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Le Texte des résolutions.

Le Président déclare que les autres documents et renseignements prévus par les Statuts et par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour :

- (I) Pointage des présents et des pouvoirs,
- (II) Approbation des modalités de convocations des Membres,
- (III) Rapport Moral sur la vie de l'Association,
- (IV) Rapport d'Activité,
- (V) Rapport Financier et affectation des résultats,
- (VI) Rapport du Commissaire aux Comptes,
- (VII) Élection des Administrateurs
- (VIII) Réponses aux questions transmises et inscrites.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION** ***Rapport Moral de L'Association***

Le Président donne lecture du Rapport Moral sur la vie de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (**Annexe 1**).

L'Assemblée, connaissance prise du Rapport Moral de l'Association présenté par le Président, **approuve** ledit Rapport en tous ses développements.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### ***Rapport d'Activité de l'Association***

Madame Claire Pierron, en sa qualité de Directrice Générale de l'Association, présente le Rapport d'Activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (**Annexe 2**).

Madame Karine Legros, en sa qualité de Directrice Générale Adjointe, et Monsieur Nicolas Pépin, en sa qualité de directeur Général Adjoint, présentent le compte rendu des activités 2021 des différents Établissements.

L'Assemblée, connaissance prise du Rapport d'Activité de l'Association présenté par la Directrice Générale et les directeurs Généraux Adjointes, **approuve** ledit Rapport en tous ses développements.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

#### ***Rapport Financier de l'Association, Approbation des comptes et affectation du résultat***

Madame Catherine Coché, en sa qualité de Directrice Administrative et Financière de l'Association, présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le Rapport Financier y relatif (**Annexe 3**).

Les comptes se soldent par un excédent de - **317 553 euros**.

Association



**E** Entraide  
**T** Travail  
**A** Accompagnement  
**I** Insertion

de la Personne en situation de Handicap

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ainsi que son rapport spécial sur les conventions réglementées et statuant sur ces rapports, prend acte des conclusions desdits rapports.

L'Assemblée décide d'affecter les résultats de l'exercice conformément au tableau d'affectation des résultats reporté en page 6 du Rapport Financier et annexé au présent procès-verbal (**Annexe 4**), ce sous réserve d'une affectation différente des résultats à tiers financeurs.

L'Assemblée **approuve** les opérations traduites dans ces comptes ainsi que le Rapport Financier en tous ses développements.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **ELECTION DES ADMINISTRATEURS**

Sur proposition du Conseil d'Administration, demande est faite à l'Assemblée Générale la nomination de Mme Anne-Marie Bourdinaud et Mme Geneviève Coccozza comme nouvelles administratrices. Elles exerceront leur mandat pendant 4 ans soit jusqu'en 2028.

***Cette proposition est acceptée à l'unanimité.***

\*

### **REPONSE AUX QUESTIONS TRANSMISES ET INSCRITES**

Aucune question n'ayant été présentée par les Membres, le Président et le Conseil d'Administration remercient tous les participants de leur venue et de leur confiance.

\* \*

\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal signé par le président et le Secrétaire du Conseil d'Administration et répertorié sur le registre des Assemblées de l'Association.

**Le Secrétaire**

*Serge Chevalier*

*P.O. Decelle Carole*

**Le Président**

*Bruno Vella*

Travail, Accompagnement, Insertion de la Personne en situation de Handicap  
100 rue de la France 94272 Le Kremlin-Bicêtre Cedex - www.apai.asso.fr  
N° SIRET : 8810C - SIRET : 775 738 941 00019  
N° 3-1073. Affiliée n° 210 94 504 à l'U.N.A.P.E.I., reconnue d'utilité publique